



# Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de famille de votre service, département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC  
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

[www.amoq.ca](http://www.amoq.ca) - [amoq@amoq.ca](mailto:amoq@amoq.ca)

---

## Toutes Dernières Nouvelles... de l'AMOQ

---

Lundi 19 février 2024

### LE 368 - Inscription collective

Depuis août dernier, le DRMG a imposé un moratoire sur les inscriptions collectives. Lors d'une réunion le 8 février dernier, la responsable du GAP au CIUSSS de la Capitale-Nationale a mentionné qu'il n'y avait pas de disponibilité de nouveaux patients pour mettre fin aux moratoires. L'AMOQ a été surprise, car selon les données de la FMOQ, un nombre significatif de patients étaient en attente au GAMF de la Capitale-Nationale.

De plus, suite aux sorties médiatiques du ministre de la Santé, qui mentionnait que les médecins de famille devraient en faire plus, nous avons demandé au DRMG de mettre en place une entente avec la région de Chaudière-Appalaches, car nous sommes déjà prêts à en faire plus.

Dans un contexte où il manque près de 1 500 médecins de famille au Québec, l'inscription collective reste une excellente mesure d'accès pour la population.

Voici un extrait de la réponse reçu par l'AMOQ de la part du DRMG le 16 février 2024 :

« À l'unanimité, le comité de direction a décidé que le DRMG de la Capitale-Nationale ne conclurait pas d'entente avec le GACO d'une région limitrophe. Les inscriptions collectives attribuées aux médecins de la Capitale-Nationale sont destinées uniquement aux résidents de la région dont notre DRMG assure la responsabilité. »

Le DRMG a annoncé qu'un nombre restreint de patients seraient éligibles à l'inscription collective pour la région. Les cliniques qui désirent faire une demande de patients supplémentaires en inscription collective sont invitées à remplir d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2024 le formulaire suivant : téléchargement du formulaire : [Annexe A formulaire](#)

L'entente 368 prévoit que c'est le rôle du DRMG de conclure les ententes avec les cliniques qui souhaitent faire de l'inscription collective en fonction des besoins régionaux. Nous avons donc fait tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les cliniques qui étaient prêtes à offrir plus d'accès à la population québécoise. À la suite de leur décision, nous vous invitons à transmettre vos commentaires directement au DRMG et non à l'AMOQ.

Voici les coordonnées pour rejoindre le DRMG : [drmg.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:drmg.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

Vous trouverez également ci-dessous un lien vers l'infolettre du DRMG de juin 2023 où vous pourrez connaître les médecins élus et cooptés à qui vous pouvez aussi vous référer. [Infolettre DRMG juin 2023](#)

Le comité de direction de l'AMOQ.